



Contribution au rapport 2021 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

1. État du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en 2021 selon votre organisation

1.1. Quel bilan dresse votre organisation de l'état du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en 2021 ? A partir de votre expérience de terrain, pouvez-vous conclure à une certaine évolution quantitative et/ou qualitative du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme pour l'année 2021 ?

En 2021, le CNDH Romeurope a récolté, à la fois via ses membres travaillant directement sur le terrain et via une veillée médiatique des actes que nous estimons motivés par l'antitsiganisme, des informations au sujet des discriminations dont sont victime les personnes originaires d'Europe, Roms ou assignées Roms, vivant en bidonville, squat et autre lieux de survie en France.

Il est important de souligner que les personnes qui s'auto-identifient comme Roms ne vivent pas toutes en habitat précaire, et, à l'inverse, les habitant-e-s des bidonvilles ne revendiquent pas tou-te-s leur appartenance à un groupe anthropologique "rom". Cette confusion est alimentée par des stéréotypes répandus quant à un supposé "mode de vie nomade" des personnes Roms. Par conséquent, les personnes Roms vivant dans un habitat précaire sont presque exclusivement présentes dans les discours publics et dans les médias. Ce processus de racialisation des personnes habitant des bidonvilles caractérise le traitement qui leur est réservé par les institutions publiques. Les personnes roms sont singularisées par les discours publics au moyen d'un processus de racialisation qui invisibilise leur potentielle précarité économique, administrative et résidentielle.

Cette confusion est parfois entretenue par les associations anti-racistes. Par exemple, le 14 mars 2021, SOS Racisme et l'Union des étudiants juifs de France ont souhaité mesurer l'état des préjugés au sein de la population française via un [sondage réalisé par l'IFOP](#). A la question "Pour chaque catégorie de personnes, trouvez-vous qu'elles sont trop nombreuses en France", 50% des personnes sondées ont répondu oui pour les "Roms". La dimension performative de ce sondage d'opinion n'a pas été prise en considération par les associations qui l'ont commandé. En effet, on peut établir un parallélisme entre la catégorisation "Roms" du sondage de l'IFOP et l'hostilité envers une figure fantasmée du "tsigane" : ces attitudes mesurées via des sondages, en prétendant fournir des données objectives, entraînent une déculpabilisation des hostilités antitsiganes.

Dès le lendemain de la publication de ce sondage, des propos racistes à l'égard des Roms ont été tenus par une auditrice à une heure de grande écoute sur [France Inter](#) ("*je n'aime pas du tout les Roms, car ils chapardent, ils volent les touristes, il y en a tous les 30 mètres*", "*il y en a des milliers en France, au moins 40%*", et "*ils sont très visibles et quand on les voit ça fait un choc*").

Au-delà de ces stéréotypes et préjugés, le racisme peut s'exprimer à l'égard des personnes désignées comme Roms par plusieurs actes :

- En décembre 2020, à [Antony](#) (92), une personne aurait agressé au couteau trois personnes parce qu'elles étaient Roms.
- En mars et avril 2021, la communauté Roms Bulgare de Moissac (Tarn-et-Garonne) n'a pas pu voter pour les élections législatives se tenant dans leur pays. [Le maire RN leur a refusé la tenue d'un bureau de vote](#) et le ministère de l'Intérieur a confirmé cette décision.
- En mai 2011, le maire de Montévrain, [Christian Robache](#), a adressé une lettre aux habitant·e·s de la commune dans laquelle il témoignait son indignation face à l'installation de "ghettos sociaux" de personnes Roms et ses craintes quant à la détérioration de "*notre environnement, notre sécurité, notre système éducatif et notre bien-être*". Cette lettre a été suivie par une véritable politique d'harcèlement à l'égard de familles installées à Montévrain (menaces des agents municipaux, construction de talus de sable afin d'immobiliser les personnes) en octobre 2021.

Une pétition a également été lancée par des habitants sur Change.org. Grâce à notre veille médiatique, nous avons demandé à cette plateforme de retirer cette plateforme, ce qu'elle a accepté de faire.

1.1. Votre organisation dispose-t-elle d'indicateurs pour mesurer les actes à caractère discriminatoires ? Si oui, quel est le mode de collecte de données utilisé, et que révèlent les données de 2021 ?

Le CNDH Romeurope ne dispose pas d'indicateurs permettant de mesurer les actes à caractère discriminatoire d'une façon objective.

Cependant, notre mission d'observatoire nous permet toutefois de recenser et compiler certaines discriminations, sur le plan de l'appartenance ethnique réelle ou supposée, de la nationalité, du lieu de résidence et/ou des conditions socio-économiques des personnes : les expulsions des lieux de vie, les incendies de squats ou bidonvilles, certains blocages d'accès aux droits (sur la scolarisation, la

domiciliation, l'accès au compte etc.). Cet observatoire n'a pas vocation ni la capacité d'être exhaustif et dépend des remontées d'information des 50 membres du CNDH Romeurope.

Le seul observatoire quantitatif que nous avons est celui des expulsions des lieux de vie informels.

Cet Observatoire inter-associatif des expulsions de lieux de vie informels est composé de plusieurs associations actives dans le domaine de l'accompagnement et de la défense des droits de personnes en situation de précarité et mal-logées. Il est composé de plusieurs associations : Médecins du Monde, la FNASAT, la Ligue des droits de l'Homme, la Fondation Abbé Pierre, la Plateforme des soutiens aux migrant·e·s, l'ANGVC et le HRO.

L'Observatoire permet un recensement précis des expulsions par diverses structures accompagnant des publics ciblés par des expulsions. Pour cela, nous nous sommes dotés d'un outil permettant ce recensement : www.observatoiredeexpulsions.org

Les données de l'Observatoire s'appuient sur une veille médiatique ainsi que sur les signalements effectués par des contributeurs salariés et bénévoles des associations partenaires de l'Observatoire. Ces signalements sont basés, pour Grande-Synthe et les villes du Calais, sur des observations directes et quasi-systématiques des expulsions.

En dehors des villes du Calais et de Grande-Synthe, l'Observatoire a noté une présence plus importante de certaines nationalités dans les lieux de vie expulsés : Roumaine, Bulgare, Albanaise, Moldave, Ukrainienne notamment.

Dans ces pays, les communautés Roms représentent une part importante des citoyens et subissent du racisme et des discriminations extrêmement fortes. S'ils ne constituent pas la totalité des habitants des squats et des bidonvilles, il est important de noter qu'ils y sont représentés de façon significative.

Le rejet, le racisme et la discrimination sont aussi une réalité en France pour les personnes roms, impactées de manière démesurée par le mal-logement et les expulsions. Sur les 306 expulsions signalées en dehors des villes du Calais et de Grande-Synthe, 106 ont visé des lieux de vie occupés par des personnes roms ou perçues comme telles, soit 34% des expulsions.

1.2. Quelles sont les situations les plus préoccupantes que vous ayez rencontrées en 2021 ?

Le CNDH Romeurope a été interpellé, via nos membres travaillant directement sur le terrain et via une veille médiatique, de la création de collectifs de riverain·e·s agissant comme des milices et commettant des actes violents à l'égard des habitant·e·s des bidonvilles et squats.

La situation est particulièrement alarmante dans le département de la Seine-Saint-Denis (93), où l'on assiste à une montée de la violence antitsigane à l'égard des habitant·e·s des bidonvilles et squats.

Rosny-Sous-Bois : le samedi 19 juin 2021, 130 personnes (32 familles dont 12 enfants de moins de trois ans) installées depuis 2020 sur un terrain de vie situé au bord de l'A86 ont été brutalement victimes d'attaque à l'arme blanche et de menaces de mort par quelques riverain·e·s de Rosny-sous-Bois. Ces riverain·e·s sont ensuite venu·e·s une deuxième fois sur le terrain dans la nuit pour détruire

les cabanes des familles. Deux personnes solidaires présentes lors de l'agression, et elles-mêmes menacées, ont appelé la police, qui a pris des photos et recueilli des témoignages dès ce moment. Les familles, dont des femmes enceintes, de nombreux enfants en bas âge et des enfants scolarisés, se sont retrouvées sur le parking d'une pizzeria, sans leurs affaires et dans une grande détresse. Le lendemain des faits, le maire, ayant constaté qu'il n'y avait plus personne sur le terrain, a fait condamner son entrée par l'élévation d'un mur et par une garde de la police. Nous avons soutenu les associations au niveau local, en publiant à leur côté un [communiqué de presse](#) et en [médiatisant cette affaire](#) au niveau national.

Bobigny : le [18 septembre 2021](#), à Bobigny, les habitant·e·s du quartier Victor Hugo à Bobigny ont menacé des personnes désignées comme roms qui s'étaient installés sur le site d'une ancienne usine de décoration désaffectée. Les riverain·e·s se sont rendus sur le site de l'usine et ont enjoint aux habitant·e·s de partir, par des menaces ("*on ne veut pas de ça ici*", scandaient les riverain·e·s). Les riverain·e·s ont forcé la grille de l'usine en brisant la chaîne avec une pincemonseigneur en lançant des intimidations ("*Partez, dégagez*", "*t'as pas de contrat, dégage !*" ou encore "*quelqu'un a un briquet ? On va foutre le feu !*") devant les enfants en bas âge présents sous les yeux du maire et des agents de police municipaux. Les riverain·e·s ont ensuite "déménagé" les affaires des "Roms" présents, qui ont quitté le lieu après une longue discussion avec les forces de l'ordre. La vidéo de l'altercation est disponible [ici](#).

Ces faits susmentionnés pourraient constituer une violation de l'article 226-4-2 du Code pénal selon lequel : « *Le fait de forcer un tiers à quitter le lieu qu'il habite sans avoir obtenu le concours de l'Etat dans les conditions prévues à l'[article L. 153-1 du code des procédures civiles d'exécution](#), à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contraintes, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.* »

2. Activités de l'association

2.1. Quelles actions votre organisation a-t-elle menée en 2021 dans le cadre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ?

2.1.1. Sensibilisation

En janvier 2021, la voix des Roms a sensibilisé plus d'une trentaine de nos membres à la définition et aux contours de l'antitsiganisme.

Nous profitons aussi de notre audience sur les réseaux sociaux pour régulièrement poster des écrits sur l'antitsiganisme (décryptage, article de presse...) sur notre [compte Twitter](#).

2.1.2. Plaidoyer

Nous avons rencontré la Ministre Elisabeth Moreno le 3 mai 2021 et Sophie Elizéon, nouvelle

DILCRAH afin de les convaincre de se positionner davantage sur les questions d'antitsiganisme. La DILCRAH devrait publier avant la fin de l'année 2021 un nouveau plan de lutte contre toutes les formes de racisme, celui-ci devrait faire figurer la mention d'antitsiganisme. Le CNDH Romeurope sera très attentif à ce que des moyens concrets soient budgétés et alloués à cette cause (formation des forces de l'ordre et des magistrat-e-s, refonte des manuels scolaires, outils de sensibilisation déployés...).

Pour le reste de nos actions en 2021, se reporter à la troisième partie du document ("perspectives d'avenir")

2.2. Votre organisation est-elle engagée dans des partenariats (avec d'autres organisations / avec les pouvoirs publics) ? Si oui, quels projets ont été mis en place ou poursuivis en 2021 ? Votre organisation a-t-elle été notamment consultée dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (PILCRA) ?

Le CNDH Romeurope, comme tête de réseau associatif participe à des instances à l'échelle nationale ou européenne. Nous participons :

- Au groupe de travail sur l'antitsiganisme mis en place par la DIHAL et la CNCDH, réactivé en juin 2021 (2 réunions en 2021)
- Au comité d'entente « discriminations en raison de l'origine » du Défenseur des droits
- Défenseur des droits : productions de saisines (situation de Rosny-Sous-Bois par exemple) et relecture de la contribution de la DDD sur la future stratégie d'inclusion des roms
- Aux réunions organisées par la Commission européenne sur l'inclusion des Roms

Nous avons été consultés par la DILCRAH dans le cadre de l'élaboration du PILCRA. Nous y avons porté les trois propositions suivantes :

- Faire diminuer la visibilité des vidéos et reportages sur les réseaux sociaux qui véhiculent des clichés et préjugés sur les Roms en améliorant la suppression des commentaires haineux.
- Il est nécessaire d'aller plus loin et de porter une autre vision des personnes roms dans l'histoire, pas uniquement liée à la guerre et au génocides des tziganes en Europe, mais aussi par leur apport dans les arts, la culture, la littérature, les migrations ou leurs actes héroïques.
- Que ce soit en direct ou par le biais de formateurs de formateurs, nous souhaitons que la DILCRAH forme les forces de l'ordre et les magistrats (qu'ils soient en activité, en formation continue ou en formation initiale) afin que le racisme spécifique qui vise les roms et les personnes désignées comme telles soit davantage compris et combattue par l'autorité judiciaire et la police.

2.3. Thématiques spécifiques

2.3.1. Crise sanitaire et racisme, antisémitisme et xénophobie

En 2020, nous avons déjà alerté sur les conséquences racistes que pouvaient produire un contexte sanitaire inquiétant. Ainsi, la rentrée de septembre avait été particulièrement chaotique pour les enfants scolarisés des squats et bidonvilles de Grenoble. A Grenoble, une personne ayant vécu dans un bidonville avait été testée positive au Covid-19. L'ARS, la Préfecture et la DASEN ayant été alerté que cette personne serait passée dans un ou plusieurs bidonvilles de la ville, ces trois acteurs ont décidé que l'ensemble des habitants de tous les squats et bidonvilles de Grenoble où vivaient des personnes roms ou perçues comme telles, enfants comme adultes, étaient des cas contact. Ainsi, le lendemain de la rentrée, les enfants roms vivant en habitat informel ont été sommés de quitter l'école pour 15 jours. Certains d'entre eux avaient pourtant déjà fait leur rentrée dans des conditions difficiles car ils avaient subi l'expulsion de leur bidonville la veille. Le Défenseur des droits avait été saisi, et indiquait dans une réponse du 11 mars 2021, que l'ARS, le DASEN, et la préfecture affirmaient qu'aucune consigne générale de refus d'accueil d'élèves vivant en bidonville ou en squat n'avait été donnée.

2.3.2. Discriminations du quotidien (au travail, dans l'accès au logement, dans le monde du sport, etc.)

Nos associations membres, accompagnant des personnes roms ou présumées comme telles et vivant dans des lieux de vie informels (majoritairement bidonvilles et squats), nous remontent de nombreux cas de blocages dans l'accès aux droits et aux services des personnes.

Ces refus sont souvent liés au croisement de deux discriminations : une liée à l'origine, réelle ou supposée ainsi qu'au lieu d'habitat des personnes. Ces deux discriminations sont particulièrement entremêlées, les personnes roms ou présumées comme telles étant souvent perçues directement comme des habitant-e-s de lieux de vie informel en situation de grande précarité, l'inverse étant également vrai. Ainsi, dans le rapport 2020 de la CNCDH, il était bien indiqué que pour près des trois quart des Français, les roms sont toujours nomades, et pour deux tiers qu'ils exploitent leurs enfants. Ce racisme à l'égard des personnes roms ou perçues comme telles, et vivant en habitat informel, donne lieu à de nombreuses discriminations, notamment une volonté politique de ne pas officialiser une présence, jugée indésirable, à un endroit :

- Nous notons encore de nombreux refus de domiciliation par certains CCAS, première étape pour accéder aux droits fondamentaux des personnes. Les refus sont généralement oraux, et donc non motivés. Cependant, nous avons eu en octobre 2021, un refus illégal, la personne justifiant bien d'un lien avec la commune, motivé. Celui-ci semble s'appuyer sur des préjugés racistes existants à l'égard des personnes roms, le refus de domiciliation étant justifié par une "mobilité accrue" pouvant "faire obstacle au maintien" des droits de la personne, alors même que cette dernière habite sur la commune depuis au moins 2019.
- Malgré un décret adopté en juin 2020 précisant les pièces justificatives nécessaires à une inscription dans le premier degré, des refus de scolarisation, passant parfois par l'exigence de pièces non obligatoires, continuent de nous être remontés notamment dans certaines villes du 92, 93, 94.
- Certaines mesures, tels que celles d'éloignement du territoire, vise aussi de façon particulière certains citoyens roumains d'origine rom vivant dans les bidonvilles, [à Lille notamment, où ceux-ci sont accompagnés fréquemment à la frontière belge pour exécuter des obligations de](#)

[quitter le territoire français](#), ou dans d'autres territoires, tels qu'à Toulouse, où ces mesures d'éloignement sont détournées, et utilisées comme moyen de pression pour que les habitants quittent leur lieu de vie.

- Les personnes roms ou perçues comme telles sont également victimes de discriminations environnementales. Des familles sont contraintes de vivre sur des terrains pollués au plomb dans lesquels de nombreux enfants sont atteints de saturnisme sans être relogés en urgence comme le prévoit la loi, et n'ont pour la grande majorité d'entre eux aucun accès à l'eau, sur plusieurs communes du Val d'Oise, comme [Méry-sur-Oise](#), Saint-Ouen-L'Aumône ou encore Frépillon.
- Nous notons également des difficultés d'accès à un compte bancaire, notamment lorsque les personnes présentent un document d'identité étranger, souvent roumain, et une domiciliation administrative dans un CCAS ou organisme agréé.

2.3.3. Jeunesse et racisme (y compris actions éducatives)

2.3.4. Outils numériques (réseaux sociaux, algorithmes...), racisme et antisémitisme

En 2021, nous nous sommes rapprochés de la LICRA et de Respect Zone afin d'en apprendre davantage sur la modération des contenus sur les réseaux sociaux. L'appui des associations dites "généralistes" est indispensable dans ce combat contre l'antitsiganisme. Ces associations font en effet partie de l'Observatoire de la haine en ligne, sont référencées comme *trusted flaggers* sur les réseaux sociaux et bénéficient d'un nombre important de relais auprès des pouvoirs publics. **e. Problématiques intersectionnelles**

2.3.5. Traitement médiatique et biais racistes

En 2021, les préjugés et clichés sur les populations roms continuent d'être entretenus par les discours politiques et médiatiques. Lorsque les personnes roms sont représentées, c'est presque systématiquement autour de faits divers ou de reportages sur leurs conditions de vie et leur prétendue marginalité, et de manière assez voyeuriste. Ces vidéos et images sont aujourd'hui largement véhiculées via les réseaux sociaux où l'anonymat du public l'autorise à commenter voire injurier les personnes roms mises en scène.

Quelques exemples de vidéo :

- [Vidéo Iminéo de mars 2021](#) sur des jeunes filles roumaines
- [Blanche Gardin dans les bidonvilles de Paris](#), novembre 2021

La culture attribuée aux personnes Roms permet de les catégoriser et de les enfermer dans un groupe immuable et s'inscrit dans ce que les sociologues qualifient de "nouveau racisme". La plupart des articles qui évoquent les "camps Roms" sous-tendent l'idée que les spécificités culturelles et ethniques seraient incompatibles avec une certaine vision de l'intégration à la société française et justifient les inégalités que des personnes subissent. L'expression « camps roms » est par ailleurs très présente dans les médias et insiste sur le côté temporaire de l'installation et sur l'ethnicité vraie ou supposée de ses habitants. La « culturalisation » des supposés modes de vie de personnes identifiées comme Roms par les médias relève de la racialisation des personnes en situation de grande précarité.

Par exemple, les articles suivants :

- <https://www.lefigaro.fr/faits-divers/loire-atlantique-des-agneaux-et-des-moutonsretrouves-agonisants-apres-l-evacuation-d-un-camp-de-roms-20210402>
- https://www.valeursactuelles.com/regions/ile-de-france/seine-et-marne/no_agglomeration/faits-divers/seine-et-marne-deux-roms-insultent-une-policier-e-et-menacent-de-bruler-un-commissariat/

3. Perspectives d'avenir

Quelles actions votre organisation envisage-t-elle d'entreprendre dans les prochains mois et prochaines années concernant la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations ?

3.1. Dynamique inter-associative

Au printemps 2019, une vague de violence visait les "Roms" ou les "Roumains" en région parisienne, sous fond d'une rumeur qui les accusait de rapt d'enfants. Si cet épisode a pu choquer par son caractère spectaculaire, le racisme qu'il exprimait n'était pas une découverte pour les acteurs engagés quotidiennement pour l'égalité des droits des "roms" et "gens du voyage". Quelques mois plus tard, le traitement des habitants de l'aire d'accueil du Petit Quevilly après l'explosion de l'usine voisine Lubrizol a mis en évidence l'urgence qu'il y a à prendre à bras le corps l'antitsiganisme, cet angle mort des politiques publiques de la France vis-à-vis des "roms" et des "gens du voyage".

Depuis 2019, les équipes de La voix des Rroms et de Romeurope sont rencontrées à plusieurs reprises au sujet de l'élaboration d'un plan national de lutte contre l'antitsiganisme et ont posé quelques bases de travail. Depuis octobre 2021, Romeurope s'est engagé dans une dynamique avec des associations comme l'ODCI, la FNASAT, l'ANGVC ou encore la voix des Rroms afin de construire une réflexion collective et commencer à penser collectif sur ce sujet. L'un des enjeux à éclaircir est l'intégration de l'anti-nomadisme au sein de ce concept qu'est l'antitsiganisme. La sortie imminente de la contribution française pour l'[inclusion des roms et des gens du voyage](#) sera l'occasion de mobiliser cette dynamique inter-associative.

3.2. Groupe de travail de la DIHAL/CNCDH

Depuis juin 2021, nous participons activement aux travaux du groupe de travail piloté par la CNCDH et la DIHAL au sujet de l'antitsiganisme.

3.3. Refonte en 2022 de notre outil de déconstruction des stéréotypes

Nous envisageons de refondre notre outil "[Les roms, luttons contre les idées reçues](#)" en 2022.